

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 3 AVRIL 2023



Publié le 06 AVR. 2023

COMMUNE

DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 28 mars 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2023_029

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

PLAN DE SENSIBILISATION
À LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. FAIVRE, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. TROTIGNON, Mme GEHIN, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme FRIOLL), M. TAKI (par proc. à M. TOLLET), Mme LINARES (par proc. à M. THEVENOT), Mme CORRENT (par proc. à M. MICHON), Mme BILLA (par proc. à Mme MAINAND), M. GILLARD (par proc. à M. TROTIGNON), Mme HEMAIN (par proc. à Mme LE CARPENTIER), M. DEYGAS (par proc. à M. COUTURIER), Mme VERNAY (par proc. à Mme BLACHERE), M. AURELLE (par proc. à M. JOUBERT)

Etai(en)t absent(s) :

M. HABERLE

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le 08 AVR. 2023

Identifiant de l'Acte :

06216900340-20230403-D2023_029-DE

Rapport de : Côme TOLLET

Soucieuse de répondre aux enjeux de la transition écologique, la Ville de Caluire et Cuire mène des actions éducatives en matière d'environnement et de développement durable à destination du grand public et des agents territoriaux.

Concernant la sensibilisation du grand public, plusieurs actions ont d'ores et déjà été menées :

- > des articles sur la gestion des espaces verts et des thématiques de biodiversité et/ou de développement durable sont présents dans chaque numéro du journal communal,
- > des points réguliers sont faits sur le site internet de la Ville et les réseaux sociaux,
- > des stands au marché de Montessuy sont tenus par les agents du service Parcs et Jardins à chaque début de saison,
- > les chantiers jeunes sont réalisés sur des thématiques environnementales,
- > un atelier de sensibilisation sur les pollinisateurs a été réalisé par l'association Arthropologia,
- > des distributions de broyat de bois sont réalisées ponctuellement,
- > le développement des jardins partagés se poursuit,
- > l'élaboration de la Charte environnementale a permis de sensibiliser des acteurs divers via un cycle de conférence, des ateliers participatifs, des balades « biodiversité » et la communication via l'application "klaxoon",
- > le lancement du projet de ferme urbaine a permis également de sensibiliser les Caluirards via un cycle de conférence et la communication via l'application "klaxoon".

Dans le cadre du projet "Administration exemplaire" mené par la collectivité, des actions de sensibilisation ont également été mises en œuvre à destination des agents municipaux:

- > des formations EcoTRUC²,
- > une conférence sur le rapport du GIEC,
- > diverses interventions durant les réunions des cadres.

Le plan de sensibilisation à la transition écologique a pour objectif d'élaborer une programmation annuelle de sensibilisation en anticipant les besoins internes et externes.

L'objectif est de toucher l'ensemble des publics cibles, de prioriser les ateliers et d'élaborer un calendrier de répartition des actions.

Les actions phares proposées sont :

En interne :

- > Composition d'un groupe d'agents ambassadeurs du développement durable pour diagnostiquer les besoins des services, faire le relais des bonnes pratiques et se former sur différentes thématiques afin de monter en compétence et devenir à leur tour des formateurs : atelier sur les pollinisateurs, visites de station d'épuration, d'un centre de tri des déchets, du Réseau de Chaleur Urbaine (RCU), d'une plateforme de compostage, conférence sur le rapport du GIEC,
- > Formation de tous les agents du service Parcs et Jardins,
- > Formation des élus.

En externe :

- > Réalisation de plantations participatives (parc Livet, Parc des Berges, Bois des Frères, Ferme urbaine, école Ampère),
- > Conférence sur la biodiversité réalisée par Arthropologia,
- > Réunions de quartier réalisées par Arthropologia,
- > Atelier de sensibilisation sur les pollinisateurs au sein des écoles,
- > Visites de station d'épuration, centre de tri des déchets et RCU à destination des écoles,
- > Revalorisation des biodéchets des marchés forains.

Ce plan s'accompagne d'une proposition de subvention complémentaire à celle de la Métropole de Lyon pour la végétalisation des copropriétés.

Ce complément de subvention concernerait uniquement les copropriétés comprises dans les corridors écologiques de la Ville à (re)créer, conformément au plan annexé à la présente délibération.

Le complément de subvention serait accordé aux copropriétés ayant fait la demande auprès de la Métropole et ayant reçu une réponse positive de la part de la commission métropolitaine.

La Ville de Caluire et Cuire exigera que le projet de réaménagement comporte également la mise en place de passages pour la petite faune, point ne faisant pas partie du règlement de l'aide métropolitaine qui est annexé à la présente délibération.

Le complément de subvention sera fixé à 10 % des montants éligibles et plafonné à 10 000 euros par copropriété, dans un maximum de cinq accompagnements par an. Ce qui représente un budget prévisionnel annuel pour la Ville de 50 000 euros.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 42 voix pour,

- D'APPROUVER le principe de mise en œuvre du plan de sensibilisation à la transition écologique ;
- D'APPROUVER le principe d'une subvention complémentaire pour la végétalisation des copropriétés à hauteur de 10 % des montants éligibles et plafonnée à 10 000 € HT ;
- DE DIRE que les crédits correspondants seront ouverts au budget primitif 2023 sur le compte 20422.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PRÉFECTURE LE 06 AVR. 2023
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

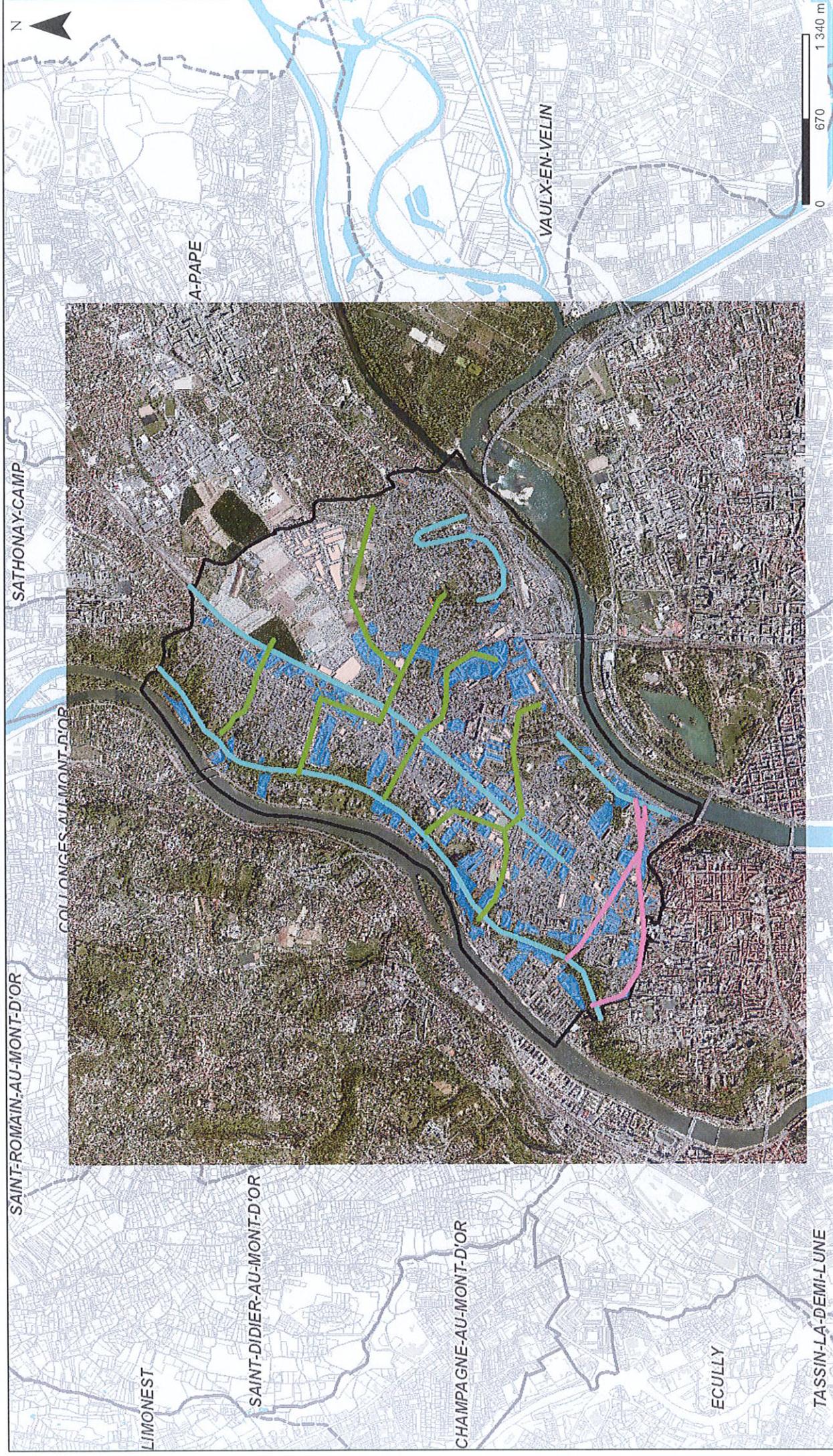
LE MAIRE

Philippe COCHET



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.

Copropriétés comprises dans les corridors écologiques



Légende

- Corridors potential to be created
- Corridors potential to be recreated
- Existing corridors
- Existing corridors
- Potential corridors in Japanese
- Potential corridors not in Japanese
- Coproprieties near corridors
- Coproprieties near corridors

